



RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)
REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN
NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK

Membre de la
fidh

NEWS RELEASE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER : **Marie Rosy Kesner Auguste DUCENA**
PHONE : **(509)2940-1222 / 3755-9591 / 3463-4192**
Cell : **(509) 3782-2897**

Position de principe :

Le RNDDH condamne les attaques armées perpétrées à Bel-Air et exige l'intervention des autorités policières

1. Depuis le 4 novembre 2019, à Bel-Air, il sévit une situation alarmante caractérisée par des attaques armées, des incendies de maisons et de véhicules et le maintien d'une psychose de peur au sein de la population.
2. Selon les premières informations recueillies par le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), ces attaques, perpétrées par les gangs armés dirigés respectivement par Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et Ti Sonson connu encore sous le nom de Ti Chèf, de la Base Krache Dife, sont orchestrées par les autorités exécutives. L'objectif premier est de débarricader la zone de Bel-Air, jugée trop active politiquement notamment lors des dernières opérations de verrouillage du pays. Et, selon toute vraisemblance, des agents de la Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale (BOID) et de l'Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre (UDMO) sont aussi impliqués dans la perpétration de ces attaques.
3. En effet, quelques jours avant ces attaques armées, deux (2) rencontres ont été réalisées les 30 octobre et 1^{er} novembre 2019 avec des jeunes militants de Bel-Air. Au cours de celles-ci, un ministre ainsi qu'un membre de l'Exécutif ont d'abord demandé aux militants d'enlever les barricades des rues. Ces derniers n'ont pas accepté. Ils leur ont alors proposé cinq millions (5.000.000) de gourdes. Un refus catégorique leur a encore une fois été opposé. Alors, le gouvernement a pris contact avec Jimmy CHERIZIER qui a accepté d'exécuter le travail pour lequel il a sollicité et obtenu une alliance avec la base Krache Dife, située à la Rue Porcelaine, zone Dèyè La Kwa.
4. Ainsi, le 4 novembre 2019 dans la matinée, Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, Ti Sonson, chef du gang dénommé Base Krache Dife, accompagnés de plusieurs individus lourdement armés se sont rendus dans la zone de Bel-Air en vue de désobstruer les routes et de permettre la reprise de la circulation automobile.

5. Dans les zones de Sans-fil, Perpétuel, Impasse Felix, Rue Tiremasse, Rue Mayard, Corridor Bastia et Morne Marinette, ils se sont butés à une résistance populaire et n'ont pas pu procéder à la levée des barricades.

6. En représailles, ils ont fait feu sur les riverains, tuant par balle une marchande qui vendait du pain à la Rue Tiremasse et blessant plusieurs autres personnes, pour la plupart, aux pieds. De plus, dans la zone de Perpétuel, ils ont mis le feu à au moins quatre (4) véhicules et ont endommagé au moins deux (2) transformateurs de courant électrique. A Mayard, sept (7) autres véhicules ainsi que vingt (20) maisons ont été incendiés. Au Morne Marinette d'intenses échanges de tirs ont été enregistrés ce jour-là, portant Jimmy CHERIZIER alias Barbecue à prendre la fuite, abandonnant sur les lieux, six (6) des motocyclettes sur lesquelles ils étaient venus. Dans la soirée, avec l'aide d'un back-up de BOID, ils sont revenus récupérer leurs motocyclettes, en tirant dans toutes les directions.

7. Le lendemain, soit le 5 novembre 2019, une nouvelle attaque a été perpétrée à l'encontre de la population de Bel-Air. Des maisons, des motocyclettes et des voitures ont encore une fois été incendiées.

8. Le 6 novembre 2019, Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et Ti Sonson se sont encore une fois rendus à Bel-Air. Ce jour-là, ils ont assassiné au moins quatorze (14) personnes. Treize (13) parmi elles ont péri dans une maison qui a été incendiée et l'autre a été décapitée à Mayard. Les cadavres de toutes les victimes ont été emportés. Plusieurs personnes ont été blessées par balles. Des véhicules qui étaient garés au bord de la route, ont été incendiés.

9. Le 7 novembre 2019, des individus vêtus de rouge et noir, lourdement armés ont pris le contrôle de la zone de Bel-Air, portant de nombreux riverains à abandonner leur maison.

10. Le bilan provisoire de ces attaques est très lourd : au moins quinze (15) personnes ont été assassinées, plusieurs autres blessées par balles. Onze (11) véhicules roulants et plus de vingt-et-une (21) maisons ont été incendiés, deux (2) transformateurs ont été endommagés.

11. Le RNDDH déplore le fait par les autorités étatiques de recourir une fois de plus à la violence et aux gangs armés à des fins politiques. Cette stratégie qui, depuis 2017, a déjà donné lieu à plusieurs massacres et à l'assassinat de centaines de personnes, est inacceptable.

12. Le RNDDH ne comprend pas qu'à date, la Police Nationale d'Haïti (PNH) ne soit pas intervenue pour ramener l'ordre à Bel-Air et protéger la population, livrée à elle-même.

13. Le RNDDH condamne avec la dernière rigueur ces actes de violation systématique des droits à la vie, à l'intégrité physique et psychique du peuple de Bel-Air et rappelle qu'il s'agit de droits garantis par les articles 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et 4.1 de la Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme.

14. Enfin, le RNDDH exige que les autorités policières mettent tout en œuvre en vue de mettre fin immédiatement à ces attaques.

Port-au-Prince, le 8 novembre 2019

Position de principe :

Le RNDDH condamne les attaques armées perpétrées au *Bel-Air* et exige l'intervention des autorités policières
RNDDH - Com.P/A19/No6